

Conduite à tenir en cas de suspicion d'une personne atteinte

De quoi parle t- on ?

Une personne (un collègue ou une personne extérieure) se présente avec de la fièvre, de la toux.

Que faire immédiatement ?

- Si possible se mettre à distance de plus de 1 mètre ;
- Interroger la personne pour déterminer si elle vient d'une zone à risque ou si elle a été en contact avec une personne qui vient d'une zone à risque (au 5 mars 2020 : Chine, Singapour, Hongkong, Macao, Corée, Iran, Nord de l'Italie et zones identifiées en France dans les départements de l'Oise, Haute Savoie, Morbihan, Grand-Est) ;
- Isoler le cas suspect, si possible dans une pièce fermée, en évitant tout contact et en demandant à la personne de se couvrir le nez ou la bouche avec un mouchoir ;
- Si vous disposez de masques chirurgicaux, lui en donner un ;
- Appeler le **centre 15** en mentionnant un cas susceptible d'infection au coronavirus ;
- Se laver les mains soigneusement avec du savon et/ou un soluté hydro alcoolique après tout contact de la personne souffrante ;
- Attendre les secours, rassurer la personne.

Que faire ensuite ?

- Relever l'identité de toute personne ayant été en proximité directe avec la personne qui présente des symptômes (moins de 1 mètre et plus de 15 mn) et les éloigner du cas suspect ;
- Les signaler auprès du service d'urgence / du médecin de prévention, comme ayant eu un contact direct avec le cas suspect ;
- **Faire procéder au nettoyage des locaux dans la zone occupée par la personne dans la journée et aux toilettes : lavage et désinfection des surfaces (le virus reste actif sur les surfaces pendant 3 heures).**
 - Les personnes qui interviennent sont dotées d'une blouse à usage unique et de gants de ménage ;
 - Les sols sont lavés avec un produit détergent et sont rincés ;
 - Les sols et surfaces (plans de travail, poignées de porte) sont désinfectés avec de l'eau de javel à une concentration de 0.5% ou tout autre produit étiqueté norme EN 14 476.

Prévenir le responsable départemental - l'assistant de prévention - le médecin de prévention.

Le médecin de prévention se charge du suivi de la situation et de l'information des responsables locaux.